VENTE A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Résidences

—ET DE—

Propriétés Commerciales,

Exceptionnellement bien situées dans les Premier et Quatrième Districts.

La résidence en briques **1326 rue St André**

Les deux résidences simples, neuves et modernes; **Nos 1922 et 1926 rue Prytanée.**

La résidence en briques à deux étages, **1410 rue St. André.**

La résidence en bois à deux étages, **2024 rue Colisée.**

La résidence double à deux étages en briques, **1120 et 1122 rue St. André**

La jolie résidence simple en bois, **1238 rue St André.**

Les spacieuses résidences doubles en briques à deux étages. **1235 et 1237 rue St André.**

—ENSEMBLE AVEC—

LOTS DE TERRE

FORMANT LA FAÇADE DE L'ILET ENTIER,

Rue St. André, entre les rues Chestnut et Camp.

L'entrepôt en briques, **430-436 rue Natchez,**

Le magasin en briques à quatre étages, **400 rue Magasins.**

La bâtisse en briques à quatre étages, **320 rue du Camp.**

EDWARD CONERY BYRNES VS LES MINEURS BYRNES ET ALS.

No 64,729 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet—

Mardi le 25 FEVRIER 1902.

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de trois ordres de Cour, signés le 17 janvier 1902, ensemble avec un jugement de partage signé le 7 janvier 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile, paroisse d'Orléans, Division C, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre décrit comme la quatrième partie ou portion d'un certain ilet de terre situé dans le quatrième district de cette ville, borné par les rues Joséphine, Chestnut, St André et Colisée; ledit ilet est désigné par le No 35 sur le plan original du faubourg Lafayette déposé en l'étude de Carlisle Pollock, autrefois un notaire en cette ville; ledit lot ou portion de terre ici décrit mesurant 120 pieds 1 pouce de face à la rue St André sur 162 pieds 11 pouces de profondeur et façade à la rue Colisée, mesure française, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1326 rue St André, comprenant la jolie résidence en briques à deux étages et mansarde, retirée de la banquette et contenant vestibules, à peu près 16 chambres, chambres à bain, verandas sur le devant, galeries sur les côtés et dans le fond, office, buanderie, etc., citernes, hangar, écuries dans la cour, magnifique pelouse et jardin, etc.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Prytanée, Colisée et Ste Marie, désignés par les lettres C et D sur un plan fait par Bourgerol, voyer, le 2 mars 1832. Lot C forme l'encoignure des rues St André et Prytanée et mesurant 32 pieds de face à la rue St André, 114 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Prytanée, 115 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot D et 32 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, et le lot D mesurant 32 pieds de face à la rue St André sur 115 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot C, 116 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposé et 31 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent faisant face à la rue Prytanée, la propriété étant subdivisée de façon à faire face à la rue Prytanée aussi.

3° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Ste Marie, Prytanée et Colisée, désigné comme lot No 1 et faisant partie du lot 50 sur le plan original de Jos. Pilié, voyer, et mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la rue St André, 119 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2 et 119 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de côté, et 21 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dites deuxièmement et troisièmement décrites propriétés désignées par les Nos 1922 et 1926 rue Prytanée, comprenant deux bâtisses modernes à deux étages, presque neuves, chacune retirée de la banquette, et contenant au rez-de-chaussée veranda, vestibule de réception, salons doubles, salle à manger, cuisine, vestibule, office, etc. Le premier étage contenant 5 chambres à coucher, chambre à bain, cabinet pour lingerie, galeries sur le devant et dans le fond, grande chambre dans la mansarde.

La maison est peinte à l'huile de couleur naturelle de bois, gaz, lumières électriques, sonnettes électriques plomberie moderne. Les deux maisons en parfait état. Les dites propriétés Nos 1922 et 1926 rue Prytanée seront vendues séparément d'après le plan à la Bourse.

4° Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Colisée, Joséphine et Prytanée, formant l'encoignure des rues St André et Colisée, et mesurant 120 pieds 1 pouce et 6 lignes, plus ou moins, de face sur la rue St André, 150 pieds de profondeur et face sur la rue Colisée, 120 pieds de largeur sur la ligne opposée et courant parallèle à la rue St André, et 150 pieds de profondeur sur la ligne opposée à et courant parallèle à la rue Colisée, lequel morceau ou portion de terre est composé des lots 32, 33, 34 et 35 sur un plan par B. Buisson, voyer, daté le 20 janvier 1848, déposé en l'étude de J. Lisbony, ancien notaire, et de 24 pieds 6 pouces du lot 31 sur ledit plan, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1410 rue St André et comprenant une résidence moderne en briques à deux étages retirée de la banquette, avec barrière massive en fer, contenant au rez-de-chaussée, salon à arches, salle à manger, vestibules, salle à déjeuner, cuisine, cave, galeries sur le devant, sur les côtés et dans le fond, le premier étage contenant 7 grandes chambres à coucher, vestibule, 2 chambres à bain, galerie, etc; grandes citernes, dépendances, hangar, etc., dans la cour. La maison est admirablement décorée. a le gaz et plomberie moderne dans toute la maison. Pelouse ornée de parterre, passages en pierres plattes, etc.

5° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Chestnut, Joséphine et St André, désigné par la lettre C sur un devis dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Chas. Stinger, ancien notaire en cette ville le 30 décembre 1867, ledit morceau ou portion de terre mesurant en mesure américaine 50 pieds de face sur la rue Colisée par une profondeur de 128 pieds 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue Joséphine et 128 pieds, 1 pouce, 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue St André, et 50 pieds de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2024 rue Colisée, comprenant une bâtisse à deux étages en bois, retirée de la banquette, joli grillage en fer et contenant au rez-de-chaussée, galerie sur le devant, vestibule, salons doubles, salle à manger, cuisine, office, galerie dans le fond. Le premier étage contenant galerie sur le devant, vestibule, 6 grandes chambres à coucher, chambre à bain. Dans la cour est une dépendance contenant chambres pour buanderie, bois et charbon, citerne, etc.

6° Un certain lot ou portion de terre, situé, s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-André, Joséphine, Camp et Magasins, et mesurant 39 pieds. 10 pouces, 4 lignes de face à la rue St André sur 191 pieds, 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Camp, et 191 pieds 3 pouces sur la ligne de côté la plus près de la rue Magasins et 39 pieds, 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, toutes mesures américaines,; ladite portion de terre est composée de l'entier du lot 15, et 13 pieds, 3 pouces et 4 lignes du lot 14 contigu au dit lot 15, d'après un plan fait par C. A. Hedin, voyer, daté le 16 décembre 1854, et déposé en l'étude de D. I. Ricardo, ancien notaire en cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1120 et 1122 rue St André, consistant en une résidence double en briques à deux étages, contenant de chaque côté salons doubles, vestibule avec escalier, salle à manger, cuisine, chambres à domestiques, office, galeries sur le devant et sur le côté, 6 chambres à coucher, chambres à bain. La maison est élégamment décorée partout. Grandes citernes, hangars, etc., dans la cour, le gaz et plomberie moderne dans toute la maison.

7° Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, St André et Joséphine, désigné par le No 15 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, le 12 avril 1847 et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure americaine 32 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue St André sur 125 pieds de profondeur et face à la rue Chestnut et formant l'encoignure immédiate, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1238 rue St André, comprenant un joli cottage simple en bois retiré de la banquette et contenant 5 chambres, office, cuisine, chambre à bain, etc. Gas et plomberie moderne dans toute la maison.

8° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Nouveau Camp, Ste Marie et Chestnut, étant à peu près la moitié dudit ilet et composé de 6 lots de terre décrits comme suit:

1° Lots Nos 1, 3, 4 et 5 sur un plan par A. Castaing, architecte, daté le 1er décembre 1849, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Lot No 1 mesurant 60 pieds de face sur la rue St André, 57 pieds de largeur dans le fond, par 127 pieds 11 pouces de profondeur sur ligne de côté vers la rue Nouveau Camp, et 125 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2. Lot No 3 mesurant 34 pieds 7 pouces de face à la rue St André, 31 pieds 10 pouces 7 lignes de largeur dans le fond par 124 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 et 123 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4. Le lot No 4 mesurant 60 pieds de face à la rue St André, 57 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 123 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le separant du lot No 3 et 122 pieds 3 pouces sur la ligne le séparant du lot No 5. Lot No 5 mesurant 60 pieds de face à la rue St André, 57 pieds de largeur dans le fond, 122 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4 et 121 pieds 6 pouces de profondeur et face sur la rue Chestnut, toutes mesures françaises.

2° Lot No 2, sur ledit sus-mentionné plan par A. Castaing, le 1er décembre 1849, et aussi sur un plan de même date par C. A. Hedin, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, lequel lot mesurant en mesure française 60 pieds de face plus ou moins sur la rue St André, 57 pieds plus ou moins de largeur dans le fond, 125 pieds 10 pouces plus ou moins de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1, et 124 pieds 3 pouces plus ou moins, de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3.

3° Lot B 10 sur un devis fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 14 mai 1861, annexé à et faisant partie d'un acte de J. Bendernagel, ancien notaire, daté le 7 juillet 1884 et mesurant, en mesure américaine, 18 pieds, 10 pouces, 2 lignes de face à la rue St André, 139 pieds 9 pouces de face à la rue Nouveau Camp; 138 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne la divisant du lot No 1 ci-dessus décrit et ayant une largeur de 10 pieds, 8 pouces et 4 lignes dans le fond et ensemble lesdits lots forment toute la façade dudit ilet sur la rue St André avec profondeurs et façades sur les rues Chestnut et Nouveau Camp ci dessus mentionnées, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par les Nos 1235 et 1237 rue St André comprenant la résidence double en briques à deux étages et mansarde, bien construite, retirée de la banquette et contenant de chaque côté galeries sur le devant, vestibule, salons doubles, salle à manger, salle à déjeuner, cuisine, cave, office, cinq grandes chambres à coucher, chambre à bain, etc., dépendances contenant chambre à buanderie, deux chambres à domestiques, etc. Dans la cour sont deux grandes citernes. La maison est en parfait état et est bien décorée et a le gaz et plomberie moderne partout.

9° Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins Poydras, Tchoupitoulas et Natchez, désignés par les Nos 14 et 15, sur un plan par Jos. Pilié, daté le 26 janvier 1828, annexé à un acte passé pardevant G R Stringer, ancien notaire, le 26 décembre 1828, lesquels lots sont contigus et mesurant chacun 22 pieds de face sur la rue Natchez, 22 pieds 6 pouces dans le fond. Lot 15 ayant une profondeur de 61 pieds 9 pouces sur le côté vers la rue Magasins, contigu au lot 23 et 60 pieds 7 pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No 14. Lot No 14 a une profondeur sur le côté contigu au lot No 15 de 60 pieds 7 pouces et 59 pieds 5 pouces sur la ligne de côté du lot No 11, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 430 et 436 rue Natchez et comprenant un grand entrepôt en briques à un étage, gaz et eau sur les lieux.

10° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Poydras, Tchoupitoulas et Natchez, ayant 22 pieds, 6 pouces de face sur la rue Magasins par 106 pieds de profondeur sur le côté le plus près de la rue Natchez, duquel il forme l'encoignure et de à peu près 104 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Poydras et 20 pieds 7 pouces de largeur dans le fond, toute mesure américaine, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 400 rue Magasins comprenant le splendide magasin en briques à quatre étages avec petit entrepôt dans le fond, le rez de chaussée est pavé en schillinger, gaz et eau.

11° Deux lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Gravier, Natchez et l'allée Bank désignés comme lots 13 et 28 sur un plan particulier déposé en l'étude de Philip Lacoste, ancien notaire en cette ville et mesurant d'après cela, en mesure anglaise, à savoir: le lot 13 a 21 pieds 7 pouces de face à la rue Camp sur 70 pieds de profondeur et le lot 28 a 21 pieds 7 pouces de face à l'allée Bank sur 44 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Natchez et 44 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne vers la rue Gravier, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 320 rue Camp, consistant en une bâtisse en briques à quatre étages, ayant gaz et eau partout et maintenant occupée par le "Times Democrat." La bâtisse fait face à la rue Camp et à l'allée Bank, traversant l'ilet.

Toutes les propriétés ci-dessus sont vendues sujettes aux baux et loyers là-dessus et sur lesquelles des renseignements complets seront donnés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans de crédit avec lien du vendeur et hypothèque spécial devant être représenté par des billets des acquéreurs portant 6 pour cent par an d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les timbres du revenu intérieur des E. U. et les taxes de 1902 devant être assumées par les acquéreurs; 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, Notaire, aux frais des acquéreurs.

McCloskey et Benedict, avocats.

25 jan—26 26—fév 2 9 16 23 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX COTTAGES DOUBLE.

812, 814, 818 et 820 AVENUE BROOKLYN.

Entre Homer et l'avenue Slidell, Cinquième District. (Alger).

Successions de Peter Hackenberg et John Becker.

No 66,288 et 66,371 — Consolidées— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet MARDI, le 18 février 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 6 janvier 1902, de l'Hon. T C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans les affaires ci-dessus intitulées, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre, situé, se trouvant et étant en partie dans le bourg McDonogh et en partie dans le bourg Duverje, dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans l'ilet No 39, maintenant 151, borné par l'avenue Brooklyn, (autrefois rue Madison) Homer, l'avenue Slidell, (autrefois rue Jackson) et Téche, (autrefois rue Monroe) d'après un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 10 septembre 1846 et déposé en l'étude de L. T. Caire, alors notaire en cette ville, d'après le plan 195 du livre de plans No 3 bis, lequel dit lot de terre est maintenant désigné comme partie du lot No 2 sur les rôles d'assessement de la ville, pour cette paroisse, est de forme irrégulière et mesurant en mesure américaine 99 pieds 4 pouces, plus ou moins de face à l'avenue Brooklyn (autrefois rue Madison), commençant à une distance de 60 pieds 4 pouces, plus ou moins, mesure américaine, de l'encoignure des avenues Brooklyn et Slidell (autrefois rues Madison et Jackson) duquel point il court sur une ligne perpendiculaire à l'avenue Brooklyn et parallèle à l'avenue Slidell, de 60 pieds 3 pouces, mesure française, de là court une ligne perpendiculaire à l'avenue Slidell et parallèle à l'avenue Brooklyn (autrefois rue Madison), 38 pieds, 1 pouce, 8 lignes, mesure américaine, jusqu'à qu'il frappe la ligne de démarcation du Bourg Duverje, sur laquelle il court 69 pieds 6 pouces, plus ou moins, mesure américaine et alors court une ligne perpendiculaire à l'avenue Brooklyn et séparant ladite portion de terre de la propriété de Mme Kleinkemper, où se représentant ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent désignées par les numéros municipaux 812, 814, 818, et 820 avenue Brooklyn, étant la même propriété acquise par Peter Hackenberg, décédé, le 1er juillet 1857, de Charles Pilman, par acte pardevant H. P. Caire, notaire, C. O. B. 75, folio 163. Ladite vente faite sujette au droit d'usufruit réclamé par J. J. Harnett et femme, sous un acte intitulé, "donation d'usufruit" de John Becker, pardevant B. Rouen, notaire, le 26 juillet 1894, C. O. B 125, folio 561, sur une partie de la propriété 42 sur 84 pieds 6 pouces, la validité duquel droit d'usufruit est disputée.

Termes—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a en 12 mois, la portion à crédit du prix d'achat devant être représentée par un billet portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, devant être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et par serment de police d'assurance pour le montant dû sur le billet, l'acquéreur devant payer les taxes de 1902 et l'acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq, notaire.

Cunningham & Cunningham avocats.

18 jan—18 19 26—fév 2 9 16 à date.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WILLIAM B. FAHEY

No 60,500—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

COTTAGE DOUBLE

SUR QUATRE LOTS DE TERRE Nos 2727 ET 2729 RUE ONZAGA.

PAR DENIS & DANZIGER, encanteurs—Bureau, 134 rue Carondelet—MARDI, le 18 février 1902, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er juillet 1901, de l Honorable W. B. Sommerville, juge de ladite Cour, Division D agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de ladite Cour, Division E, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Onzaga, Dupré, White et Abadie, désigné par les Nos 1, 2, 3 et 4 et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Dupré sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double, désigné par les Nos 2727 et 2729 rue Onzaga.

Conditions—Comptant. Acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant déposer dix pour cent comptant au moment de l'adjudication, et d'assumer le paiement des taxes de 1901 au-dessus et en plus du montant de son enchère.

Dinkelspiel & Hart, avocats

18 jan—18 19 26—fév 2 9 16 à date

Chas. S. Pitcher.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence Elégante

No 1640 rue State, près de la rue St-Charles.

MARDI, le 11 MARS 1902, à MIDI, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido.

SUCCESSION D'ALBERT L. ABBOTT.

No 66,571—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la Division C, de la Cour Civile de District, daté le 29 janvier 1902 dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci après décrites, à savoir—

Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Lesdits lots sont désignés comme numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20 sur le plan original de Bloomingdale, fait par B. Buisson; ils sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue State sur 178 pieds 10 1/2 pouces de profondeur entre ligne parallèles.

Conditions—Un quart comptant, la balance en billets payables en 1, 2 et 3 ans avec 7 pour cent d'intérêt payable annuellement. Les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, devant être fait pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 20 pour cent au moment de l'adjudication.

CHAS S. PITCHER, encanteur.

J. J. McLoughlin, avocat.

2 fév—2 9 16 23—mars 2 11

VENTES A L'ENCAN.

MASTER'S SALE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MME FELICIANA R. MILES, VS. NEW SOUTH BUILDING AND LOAN ASSOCIATION

No 12,810, Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.

Dans l'affaire du procès de forclusion de Johnson Armstrong, receveur contre Mme Louise Roy et la Roy Brickyard Company, limitée et et Sébastien Roy et J. H Gerchoux, dans leur capacité comme liquidateurs de la dite Roy Brickyard Company, limité.

En vertu de et conformément à un décret de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District Est de la Louisiane, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée sur la pétition de Johnson Armstrong, receveur, et sous l'autorité en moi investie par ledit décret, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Maison de Cour de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à l'entrée de ladite Cour sur l'allée St-Antoine, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI le 1er jour de mars 1902, à midi, la propriété ci après décrite à savoir:

Une certaine étendue de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mulets, charrettes, bestiaux ustensiles, machines, stock de commerce et biens paraphernaux, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, située dans ladite paroisse de St Bernard dans cet Etat, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à une distance d'environ trois milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, désignée par la lettre B, sur un devis d'arpentage fait par P. A. D'Hémécourt, député voyer, daté le 30 octobre 1884, annexé à un acte passé pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville, le 31 octobre 1884, laquelle étendue de terre mesurant cent quatre vingt dix sept pieds neuf pouces et deux lignes (197' 9" 2''') de face au fleuve Mississipi sur une profondeur de quarante arpents (40) entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les droits à la double concession ou profondeur bornée sur le côté supérieur par la propriété de H. Darcantel et sur le côté inférieur par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à la veuve De The[illegible]gay.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. B. KRUTTSCHNITT, Special Master.

30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 1

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Eberhardt.

No 66,491—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur, JEUDI, le 13 février 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d un ordre signé le 10 janvier 1902 par l'Hon. George H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet 165, borné par les rues Antonine, Amelia, Constance et Laurel, désigné par le No 15 sur un devis dressé par L. Reizenstein, voyer, annexé à et faisant partie à un acte de dépôt passé pardevant James Fahey, notaire, le 15 mars 1873 et mesurant d'après ledit devis, 31 pieds de face à la rue Antonine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 119 pieds.

Les améliorations sont connues comme le No 924 rue Antonine et comprennent un cottage simple en bois à un étage couvert en ardoises, avec deux étages dans le fond retiré de la banquette, avec un joli grillage en fer sur le devant, contenant 7 chambres, galeries de devant et de côté; écurie à deux étages, citerne etc., dans la cour, banquette et cour pavées en briques, maison en bonne condition et à proximité des églises, écoles, marchés et lignes de chars urbains, etc.; loué pour $18.00 par mois.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant les taxes et fera un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant G. G. Krenenberger, notaire, incluant les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur.

12 janv—12 19 26—fév 2 9 13

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN LIQUIDATION.

Cottage Double.

1019-1021 rue Conti. Trois beaux lots à bâtir, rue Chestnut, près de l'avenue Peters.

MARDI, LE 18 FÉVRIER 1902.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 732 rue Commune—MARDI, le 18 février 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 65,159, dans l'affaire de Darcantel et Dissevillins en liquidation, à l'enchère publique, il sera vendu

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, St Louis, N. Remparts et Bourgogne, lequel dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 100 pieds, le tout plus ou moins entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant en un cottage connue comme les Nos 1019 et 1021 rue Conti.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Camp, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos 12 13 et 14.

Le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 117 pieds 11 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Les lots Nos 13 et 14 sont contigus au lot No 12, et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 117 pieds 11 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer, en plus de son enchère, les taxes de l'année 1902 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente devant être passés pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du revenu.

16 jan—16 19 23 — fév 2 9 16 18

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE DOUBLE.

Nos 2801 et 2803 rue Onzaga, à l'encoignure de la rue Dupré.

Succession de Bernard Laran.

No 66,683—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR PAUL & GURLEY — ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune,—MARDI, le 25 février 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 22 janvier 1901, in re succession de Bernard Laran, il sera vendu à l' enchère publique:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Onzaga, Dupré et Dabadie, Chemin de Gentilly, la rue Clay, désigné comme lot No 22 formant l'encoignure des rues Onzaga et Dupré et mesurant le tout plus ou moins, trente quatre pieds six pouces de face à la rue Onzaga par cent pieds de profondeur et de face à la rue Dupré. Les améliorations comprennent un joli cottage double bien subdivisé, toujours loué, dans un voisinage s'améliorant et portant les numéros municipaux 2801 et 2803 rue Onzaga, à l'encoignure de la rue Dupré.

Conditions—Comptant.—Actes de vente et les timbres du revenu des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant Gustave G. Le Gardeur, Jr, notaire. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1901. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé au moment de l'adjudication.

John G. Robin, avocat.

26 janv—26—fév 2 9 16 23 25

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 27 février 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 22 janvier 1902 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de Mme J. J. Bland et als vs Mme M. E. Edwards, No 59,045 du dossier de ladite Cour, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° La superbe propriété occupée par le grand établissement commercial de Messieurs Preston & Stauffer, comprenant les magasins en briques à deux étages solidement construits Nos 407 à 427 rue Delta, et les Nos 410 à 430 rue Front. Les lots sur lesquels ces bâtisses sont érigées sont décrits comme suit: Sept certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Poydras, Front et Delta, désignés comme lots Nos trois, quatre, cinq six, sept, huit et neuf, sur un plan dressé par L. H. Pilié, député voyer de ville, daté le 21 mai 1866, déposé pour références en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire de cette ville d'après lequel dit plan lesdits lots mesurant comme suit à savoir:

Ledit lot numéro trois mesurant vingt quatre pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Delta, vingt sept pieds, cinq pouces et sept lignes de face à la rue Front, cent trente cinq pieds, quatre pouces et une ligne de profondeur sur la ligne le séparant du lot No deux, et cent trente quatre pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne de division du lot No quatre, ledit lot No quatre mesurant vingt quatre pieds six pouces et une ligne de face à la rue Delta, vingt sept pieds six pouces de face à la rue Front, sur une profondeur de cent trente quatre pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne le séparant du lot numéro trois, et cent trente trois pieds et deux lignes sur la ligne de côté le séparant du lot numéro cinq. Ledit lot numéro cinq mesurant vingt quatre pieds six pouces et une ligne de face à la rue Delta, vingt sept pieds cinq pouces et sept lignes de face sur ladite rue Front, sur une profondeur de cent trente trois pieds et deux lignes sur la ligne le séparant du lot numéro quatre et cent trente et un pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne le séparant du lot numéro six. Ledit lot numéro six mesurant vingt quatre pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Delta, vingt sept pieds et six lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de cent trente et un pieds, dix pouces et trois lignes sur la ligne le séparant du lot numéro cinq, et cent trente pieds huit pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot numéro sept. Ledit lot numéro sept mesurant vingt quatre pieds six pouces et une ligne de face à la rue Delta, vingt sept pieds, cinq pouces et sept lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de cent trente pieds huit pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro six et cent vingt neuf pieds, six pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro huit. Ledit lot numéro huit mesurant vingt quatre pieds six pouces et une ligne de face à la rue Delta, vingt sept pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Front sur une profondeur de cent vingt neuf pieds six pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro sept, et cent vingt-huit pieds, quatre pouces et cinq lignes sur la ligne de côté du lot numéro neuf; et ledit lot numéro neuf mesurant vingt quatre pieds, six pouces et deux lignes de face à ladite rue Delta, vingt sept pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Front sur une profondeur de cent vingt huit pieds, quatre pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro huit et cent vingt sept pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro dix.

Ce morceau de terre est un des plus grands dans le centre commercial s'élevant à cent quatre vingt douze pieds une ligne de face à la rue Front, cent à trente et un pieds sept pouces et deux lignes à la rue Delta sur cent vingt sept pieds deux pouces et cinq lignes du côté le plus près de la rue Poydras et cent trente cinq pieds quatre pouces et une ligne sur les côtés les plus près de la rue Gravier, qui donnent environ vingt quatre mille pieds d'espace de terre. Les deux lignes de côté courant au travers de la rue Delta à la rue Front.

Les lieux sont installés en première qualité pour y conduire de grandes affaires à un prix minime. La propriété est en parfait état et sera ainsi conservée sans dépenses au propriétaire, comme le locataire est requis sous le bail de faire toutes les réparations, de telles réparations étant acquises au bénéfice de la propriété. En face se trouvent de grandes lignes de chemin de fer et dépôt, les quais et débarcadères sur le fleuve et un rail privé avec tournique appartenant à la propriété. Il n'y a pas eu aucune propriété offerte durant ces dernières années aussi choisie que celle-ci comme placement possédant de tels avantages pour occupation et ayant d'aussi bonnes promesses d'augmentation en valeur dans l'avenir. Il n'est pas nécessaire d'écrire une colonne au sujet des avantages de cette propriété. C'est un de ces morceaux de terre qui parlent d'eux-même. Elle est vendue sujette à un bail à MM. Preston et Stauffer au taux de $3 000 par an expirant le 30 septembre 1905, qui est net, pratique comme il est dit plus haut toutes les réparations, à l'exception de celles du toit et de la lucarne (skylights) sont aux frais des locataires. Les élévateurs et installations sont les propriétés des locataires. La copie du bail peut être vue au bureau des Encanteurs. Le montant dépensé par les locataires à leur propre frais pour les réparations conservant et mettant la propriété en parfait état est équivalent en conjonction avec le loyer actuel à un loyer de $6 000 par an.

2° La propriété d'entrepôt supérieur Nos 529 à 533 rue Delta, et Nos 526 à 532 rue Front. Les améliorations sont d'une bâtisse en briques de un étage et demi, sur deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies, et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro trois "A", borné par les rues Poydras, Lafayette, Delta et Front, désignés comme lots numéros neuf et dix, et mesurant chacun vingt quatre pieds huit pouces et trois lignes de face sur chacune des rues Delta et Front, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et quatre lignes entre lignes parallèles. Le tout conformément à un plan fait par L. H. Pilié, voyer de ville, daté le 21 mai 1866.

La propriété fait face au dépôt du chemin de fer Southern Pacific et le fleuve et est près des dépôts du Louisville et Nashville, Illinois Central et Texas et Pacific. Les rails du Southern Pacific [illegible] sur la rue Delta. [illegible] d'un fare avantage.

3° Le joli cottage en bois No 2631 rue Liberté, [illegible] deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Washington, les rues Howard, (anciennement St George), Liberté (autrefois St André) et Sixième, désignés comme lots Numéros dix et onze de l'ilet No 333 sur un plan dressé par George H. Grandjean, député voyer de ville, sous la date du 4 janvier 1892 d'après lequel dit plan, les susdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face sur ladite rue Liberté (autrefois St André) sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété est adaptée soit pour résidence laiterie ou charretiers. Elle est dans un bon voisinage, près des rues pavées et de plusieurs lignes de chars. Un placement de mérite pour un homme possédant un petit capital.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant, la balance en un, deux, trois et quatre ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 5 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou aux porteurs des billets, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1902, en plus et au-dessus de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. F. Brewer, Esq., notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs

W S. PARKERSON, Avocat.

23 jan—23 30—fév 6 13 20 27

Succession de Mme V. B. Michel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 66,155—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par M. Baguissy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier. Herman Michel, avocat.

31 janv—31—fév 4 9

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE LA—

Bâtisse Equitable

PLACEMENT SUPERBE POUR CAPITAL,

Dans l'encoignure enviable des

Rues Carondelet et Gravier,

En face de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans et de la Banque Nationale de l'Union.

L'emplacement Central et de choix.

Pour les principaux intérêts du commerce,

Rapportant un magnifique revenu.

Mme Mary M. Grote, Exécutrice testamentaire, et al., versus Mme Laura A. Giffney et al.

No 64,592—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

JEUDI, le 6 MARS 1902.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, le 6 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 16 mai 1901, par l'Hon. Geo. H Théard, juge de la susdite Cour, Division E, agissant pour l'Hon Fred D. King, juge de la Division B, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

La propriété commerciale de choix à l'encoignure sud ouest des rues Carondelet et Gravier Nos 301, 303 et 305 rue Carondelet et 800, 802, 804 et 806 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Gravier, Baronne et Union. Les améliorations comprenant deux bâtisses à quatre étages solidement construites en briques, ayant magasins et bureaux au rez-de-chaussée et bureaux aux étages supérieures.

Les deux lots de terre sur lesquels les bâtisses sont érigées sont désignés par les Nos 1 et 2 sur le plan original d'après lequel ils mesurent comme suit: le lot No 1 formant l'encoignure des rues Carondelet et Gravier, et mesurant 25 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Carondelet, 82 pieds de profondeur et façade à la rue Gravier, 86 pieds 3 pouces, et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté contiguë au lot No 2, et 32 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond, d'après le titre, lequel néanmoins, par arpentage actuel mesurant 31 pieds 3 pouces. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 25 pieds de face à la rue Carondelet, 86 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 1, 89 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 3 vers la rue Union sur 25 pieds de largeur sur la ligne du fond, et les deux lots mesurant ensemble 50 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Carondelet. Les améliorations sont substantiellement construites et ayant un ascenseur et ont tous les agréments que demande le commerce, étant central et faisant face à la

BOURSE AU COTON

laquelle est immédiatement vis à vis. La propriété est occupée par des locataires les meilleurs et est vendue sujette aux baux et loyers qui y appartiennent, le dernier bail expire le 30 septembre 1903, lequel est à l'encoignure du rez de chaussée, à $190 par mois. Les loyers de tous les bureaux occupés seraient élevés à $7,000 par an, la propriété pourrait rapporter bien davantage. La prospérité assurée de cette ville fait de cette propriété un placement d'un mérite transcendant, située comme elle est dans un endroit de haute valeur. L'importance immense de la récolte de coton et la demande universelle qui en est faite tous les ans, et à la suite de son

CENTRE PRINCIPAL DANS NOTRE GRANDE BOURSE.

assure à cette propriété une attraction sans pareille, offrant au capital une localité exceptionnellement supérieure, inattaquable comme emplacement, et un placement comme sécurité et profit d'un avantage rare. C'est une de ces rares occasions qui ne se présente pas souvent au placeur prudent. Il est impossible de placer son capital d'une façon plus sûr, que dans une pareille propriété.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance du prix dans deux paiements égaux représentés par des billets de l'acquéreur payable un et deux ans après date, spécialement garantis par hypothèque et liens de vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles et coutumières de sécurité incluant 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées, assurées et la police transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acquéreur devant payer pour les timbres du revenu intérieur sur l'acte de vente, et devant assumer les taxes dues et exigibles en 1902 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat est requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 fév—2 9 16 23—mars 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

STOCKS, BONS ET BILLETS.

Succession de Louis Hermann.

No 65,993—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 13 février 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 27 janvier 1902, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les ci-après décrits effets mobiliers:

1. Une action du stock capital de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, certificat No 1811.
2. Trois actions du stock capital du Club Gymnastique des Jeunes Gens, représentées par les certificats No 6 et No 3038 respectivement.
3. Cinq actions du stock capital de la Young Men's Real Estate Investment Company Limited représentées par le certificat No 192.
4. Quinze actions dans la Louisiana Ice Manufacturing Company, certificat No 8194.
5. Une action du stock de l'ancien Club Olympique de cette ville, certificat No 318.
6. Un bon de la ville de la Nouvelle Orléans de valeur au pair de $1000.00, de la date du 20 mars 1862, certificat No 105, payable en monnaie confédérée avec coupons attachés.
7. Un billet pour $67.00 daté le 4 janvier 1901.
8. Un billet pour $50.00, daté le 23 décembre 1896, payable le 1er mars 1897, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement.

Conditions—Comptant avant le transfert.

30 jan—30—fév 1 2 9 13

Succession de Edgar Hincks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 66,842— Division C—Attendu que Sam Henderson, Jr., a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edgar Hincks, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier. P. M. Milner, avocat.

31jan—31—fév 4 9

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif de Deux Chevaux.

Ernest Joubert, agent, vs Leo P. Charlet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans, No 66,867 — En vertu d'un ordre de vente daté le 7 février 1902, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés le MERCREDI, 12 février 1902 à 10:30 A. M., la propriété ci-après décrite à savoir—

Sur les lieux Nos 413 à 417 rue Dryades.

2 chevaux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Robert Legier, avocat pour le plaignant.

8 fév—8 au 12 inc

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Vve P. Ulysse Blancher

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66 914—Division D—Attendu que Mme Evilina Blancher, femme de Edward E. Ruis, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve P. Ulysse Blancher, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier. E. J. Thibberger, avocat.

7 fév—7 10 16

Succession de Amelia Gorgas femme de Henry E. Robinson, et de Henry E Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 35,602—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par R. C L. Herwig, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. O. W. Bong, Girault Farrar, avocats.

6 fév 6 10 14

Succession de Auguste Richard

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 62,162— Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier. Cunningham et Cunningham, avocats.

6 fév 6 10 15

Succession de Robert Aitken.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 62 832—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte amendé et final présenté par Peter W. Aitken, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Jno. B. Fisher, Conrad Collins, avocats.

1er fév—1 5 10

Succession de Andrew Gordon Downey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 65,270—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Catherine Hutchinson, veuve de Andrew Gordon Downey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. E. J. Taitberger, avocat.

8 fév—8 12 17

Succession de Clarence H. St Martin

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 66,621 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Lena St Martin, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. A. Gurbault, F J. Dreyfous, avocats.

8 fév—8 12 17

In re Southern Dairy and Creamery Supply Company, Limited, en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 65 402—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James P. Adams, Angelo Gandolfo et Charles E. McMahon, liquidateurs et receveurs dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Bernard Bruenn, avocat.

8 fév—8 12 17

Succession de Mme Pierre V. Ruiz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 65 348—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Pierre V. Ruiz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. Robert Legier, avocat.

4 fév—4 8 13

Succession de Mme Caroline Hofmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 65,555—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Wilhelmina H. Bourdette, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Richard H Browne, avocat.

4fév—4 8 13

S. Segari.

VENTE JUDICIAIRE

New Orleans Fruit Auction Co., Ltd et als vs S. Lala Co. No 66,028 — Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane—Division D. Par S. Segari liquidateur et encanteur, le 10 février 1902, à midi, à la Merchants Fruit and Produce Auction Co., 201 rue Poydras, en cette ville en vertu d'un ordre de vente rendu par Son Honneur W. B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District de cette paroisse, daté et signé le 27 janvier 1902, je procéderai d'offrir et de vendre à l'enchère publique, les comptes courants dûs à l'ancienne maison de commerce de S. Lala et Cie de cette ville, d'après la liste enregistrée avec la réestimation desdits comptes enregistrés dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—comptant.

CHARLES ROSEN, Avocat, 302 Camp.

30 janv—30—fév 3 8